



Département du tourisme
Secrétariat général

Direction des Entreprises et Activités Touristiques

TOURISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Code mondial d'éthique du tourisme constitue un cadre de référence pour le développement rationnel et durable du tourisme mondial à l'aube du nouveau millénaire. **En effet, son article 3 spécifie que le tourisme est un facteur de développement durable. Ainsi, le tourisme devrait sauvegarder l'environnement** dans la perspective d'une croissance économique saine, continue et durable, visant à satisfaire équitablement les besoins et les aspirations des générations actuelles et futures. Encourager l'ensemble des modes de développement touristique permettant d'économiser les ressources naturelles rares et précieuses, notamment l'eau et l'énergie, ainsi que d'éviter dans toute la mesure du possible la production de déchets.

Sur ces questions, le Département du tourisme et les acteurs professionnels concernés peuvent et doivent jouer un rôle innovant. Certains professionnels ont d'ailleurs déjà mis en œuvre des chartes environnementales dans les installations et les équipements.

Le Département du tourisme, le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement et la Fédération Nationale de l'Industrie hôtelière mènent actuellement une campagne de sensibilisation auprès des professionnels de l'industrie hôtelière. Cette campagne vise à développer et à promouvoir un tourisme durable au Maroc.

Dans un premier temps, cette campagne s'est traduite sur le terrain par les actions suivantes :

1) Elaboration de vignettes sur l'intérêt de l'économie d'eau pour les clients et le personnel des établissements touristiques :

Cette action menée en concertation entre les entités précitées et l'ONEP, a pour objectif d'informer et sensibiliser les cibles sur l'intérêt et les opportunités offertes par l'économie d'eau.

Consistance de l'action

- Conception et édition de vignettes (50 000 unités) répondant à l'objectif précité (définition de l'identité visuelle, des messages) ;
- Distribution des vignettes par le réseau de partenaires (délégations du tourisme, associations régionales de l'industrie hôtelière, inspections régionales de

l'environnement ainsi que l'ONEP (plus de 600 établissements touristiques d'hébergements sont concernées par l'action) ;

- Communication sur l'action auprès des principaux tours opérateurs et agences de voyages devenus plus exigeants sur ces questions ;
- Evaluation des résultats de l'action auprès des hôtels à travers : les clients, les tours opérateurs et les agences de voyages.

2) Edition d'un guide répertoire sur les efforts déployés par l'industrie hôtelière en matière de protection de l'environnement et du développement durable

L'objectif de cette action est la publication en septembre 2006, d'un premier guide répertoire des établissements d'hébergement ayant adopté une démarche environnement-développement durable dans la gestion de leurs unités. Ce guide sera conçu pour toucher la clientèle et les partenaires du secteur au niveau national et international.

Consistance de l'action

- Elaboration de la fiche d'inscription au guide portant sur les actions réalisées en faveur de l'environnement (consommation de l'énergie, consommation d'eau, gestion des déchets et la mise en place d'un système de management environnemental) ;
- Recueil des informations et dépouillement ;
- Edition du guide répertoire.

3) Sensibilisation à l'efficacité énergétique et à la gestion des déchets.

L'objectif de cette action est de sensibiliser les professionnels à limiter la consommation d'énergie à travers l'utilisation des énergies renouvelables notamment l'énergie solaire, à gérer les déchets (minimisation, tri sélectif, recyclage,...)

A partir du 05 juin 2006, une action pilote va démarrer dans ce sens, portant sur l'audit énergétique, la gestion des déchets ainsi que la formation et la sensibilisation du personnel.